





## **L'affaire de Paris-Convention**

DU MÊME AUTEUR

*L'autorité de la chose jugée*

*Historiettes sablonnaises*

*Les innocents de Roc'h Tredudon*

*La mémoire de la pierre*

*Valérie ou une exécution ordinaire*

*Armand Porte, un caricaturiste au stalag*

*Sylvie ou jamais sans mon fils*

Gérard Faure-Kapper

# L'affaire de Paris-Convention

*Un thriller bancaire  
inspiré d'une histoire vraie*

Éditions Luthenay

Éditions Luthenay  
24, rue de l'Abbé-Groult  
75015 PARIS

[www.editionsluthenay.com](http://www.editionsluthenay.com)

ISBN : 978-2-918780-00-7

© Éditions Luthenay, 2009

Toute reproduction de cet ouvrage, même partielle et quel qu'en soit le mode, est formellement interdite et constitue une contrefaçon passible des peines prévues par les textes en vigueur et notamment par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.

## **Avertissements**

Ce roman est basé sur une histoire vraie. Néanmoins et afin de préserver la confidentialité de ces évènements et de ne pas nuire aux poursuites judiciaires en cours, les noms ont été changés. La banque s'appellera le Crédit Financia, nom neutre ne pouvant évoquer aucun établissement financier en activité. Nous conviendrons donc que toutes ressemblances avec des évènements existants ou ayant existé ne seront que le fruit du hasard.





**Jeudi 10 avril 2009**

Studio de Radio-Conso,  
rue du Colisée à Paris

Le technicien lève son doigt puis le dirige en direction des deux hommes assis face à face de l'autre côté de la vitre du studio. Gérôme, l'animateur, prend la parole.

– François Louvain vous êtes écrivain et Président de l'association pour la protection des citoyens contre les banques. Vous avez écrit de nombreux articles sur le surendettement. Alors une première question, pourquoi et comment beaucoup de ménages en sont arrivés à cette situation ?

– La consommation a explosé sous l'effet d'une communication publicitaire de plus en plus élaborée et de vendeurs formés à la manipulation psychologique. Vendre, consommer, c'est devenu si facile avec le crédit.

Chaque jour, dans toutes les boîtes aux lettres, s'entassent des propositions financières : vous avez besoin de 5 000, 10 000, 20 000 euros ou plus ? Cochez la case et renvoyez le bon. Ne le remplissez pas, il est déjà à votre nom. Ne cherchez pas d'enveloppe, elle est fournie. Ne mettez pas de timbre, c'est en franchise. Et si vous ne voulez pas vous déplacer, appelez ce numéro de téléphone, surtaxé bien entendu.

– Et l'argent tombe comme ça ?

– Oui, et il repart, la publicité le fait consommer, et il se réinjecte dans l'économie, et il retourne dans un autre foyer. Le mouvement est perpétuel et n'est limité que par la capacité à rembourser.

– C'est l'euphorie alors ?

– C'est l'euphorie jusqu'au jour où... les remboursements deviennent de plus en plus lourds, les débloques ne suffisent plus pour payer les mensualités, le découvert en banque augmente encore plus.

– Que se passe-t-il alors ?

– Le cauchemar commence. Les échéances ne sont plus payées. Les lettres de relance remplacent les offres. Le portable sonne de plus en plus fréquemment à tout moment et en tous lieux. À l'autre bout, une voie agressive, menaçante, martèle le même discours : payez, sinon... Payez ! Payez ! Payez !

– Et le conflit avec la banque commence. Vous avez écrit que, je cite, « la banque est certainement devenue la corporation la plus détestée en France actuellement ». Pourquoi ce phénomène ? Pourquoi chaque jour, des millions de Français haïssent ces établissements qui devraient être plutôt leur partenaire ?

– Parce que c'est sur les difficultés des gens que les banques vont vraiment s'enrichir, en achevant leur victime, en les ponctionnant jusqu'à leurs limites extrêmes. Frais d'intervention, frais de relance, frais d'impayés, frais de recommandés, frais de... peu importe, frais tout court.

– À quoi ressemble alors la vie de cette famille ?

– L'enfer. Ils ont des revenus, un travail, quelques biens mais ne peuvent que survivre dans le stress. Ce stress permanent, l'angoisse de voir poindre le soleil au petit matin, de se lever et de savoir qu'à partir de 9 heures le téléphone va sonner pour des insultes et de l'agressivité. L'angoisse de voir le facteur venir jusqu'à la porte, sonner et tendre un recommandé. Encore des insultes et des menaces. Ne plus pouvoir regarder son conjoint en face, devenir irascible, ne plus supporter le regard de ses enfants qui ne comprennent pas toujours la situation, surtout s'ils sont petits. Ne plus oser appeler ses parents, ses frères ou sœurs car bien sûr ils ont emprunté dans la famille.

– Ce stress s'installe ?

– Oui et il est toujours présent lorsqu'ils ouvrent Internet pour voir leurs comptes. Ils découvrent encore des refus et surtout des frais, des frais gigantesques sans aucun rapport avec les sommes impayées.

– Ces gens ont-ils essayé de s'en sortir ?

– Bien sûr ils ont même tout essayé, notamment les courtiers en rachat de crédit qui promettent des diminutions de mensualité jusqu'à 60%. Seulement le dossier se termine invariablement dans une banque et les critères sont toujours les mêmes.

– Effectivement...

– Plus de consommation, plus de vacances, plus rien, le néant. Le dimanche ils refusent à la petite dernière un tour de manège à 2 euros, ils refusent une glace à 3 euros pour économiser. Ils font leurs courses en faisant très attention aux étiquettes, toujours pour grapiller quelques euros çà et là. Peut-être le plus difficile est de regarder son enfant à qui l'on a donné une pièce de 2 euros, de voir ses yeux illuminés de joie en mettant cette pièce dans sa tirelire, en recomptant indéfiniment son argent économisé : 2 euros plus 5 euros plus 1 euro plus 10 euros, ça fait... 18 euros, c'est beaucoup pour acheter un jouet. Et le lundi matin l'extrait bancaire sur Internet indique des frais d'intervention pour 25 euros, un

nouveau courrier à 19 euros, des frais de refus pour 4 fois 35 euros, des frais de contentieux de 60 euros, ça fait... 244 euros dans la poche de la banque. C'est beaucoup et combien semblent dérisoires les 18 euros de la tirelire et les 5 ou 6 euros refusés à son enfant.

– Quand même, ces gens sont responsables aussi. Ils ont acheté une maison, une voiture trop chère, les meubles, l'écran plat, les vacances, les activités des enfants, tout le reste...

– Oui certes, ils ont consommé. Ils se sont surendettés. Oui ils se sont mis tous seuls dans cette situation. Mais ces gens veulent payer ce qu'ils doivent, ils peuvent payer tout ce qu'ils ont et il n'est pas question de faire payer celui qui économise sou par sou en se privant.

– Nous avons parlé du problème, mais quelles sont les solutions ?

– La solution me saute aux yeux. Pour une famille en difficulté les frais bancaires, rien que ces frais, je ne parle pas des intérêts, représentent une moyenne entre 300 et 500

euros par mois. Cette somme représente la mensualité d'une somme empruntée de l'ordre de 40 000 euros sur 12 ans à un taux normal. Cette somme serait souvent suffisante pour racheter tous les autres crédits. Alors pour cette famille, la vie redeviendrait normale, elle rembourse ce qu'elle doit avec les intérêts et assume ainsi ses responsabilités.

– Mais pour qu'ils ne replongent pas il faudrait un fichier central interdisant tout nouvel endettement ?

– Oui, je le pense.

– Alors, pourquoi les banques ne suivent pas ?

– Cette solution simple et évidente pour n'importe quel professionnel ne fait pas l'affaire des banques, c'est pour cela qu'elles la refusent. Effectivement, il est plus rentable de prélever 20% d'intérêts et des frais énormes que se contenter de 7 ou 8%.

– Néanmoins, les banques doivent rester dans les rails, si leurs actions étaient illégales,

vous imaginez tous les procès qu'elles devraient subir ?

– Bien sûr qu'elles sont illégales ces actions et alors ? Cela ne pose aucun problème, la banque raisonne ainsi : le client n'a plus un centime et s'il en avait un, alors la banque lui prend. Comment peut-il payer les 2 ou 3 000 euros nécessaires à un avocat, comment peut-il même porter plainte car souvent il ignore tout des procédures. Et puis il pense que la banque est certainement dans son droit, qu'elle doit avoir des cabinets entiers d'avocats qui travaillent pour elle jour et nuit.

– Ce n'est pas le cas ?

– Non, la banque n'a pas ces cabinets d'avocats sortis tout droit d'une série américaine. Elle n'en a pas besoin. Sur 100 personnes, 40 vont protester, 20 vont menacer, 10 vont porter plainte, 5 prendront un avocat, 1 seul aura gain de cause. Alors pour celui-là la banque paiera. Elle aura gagné sur les 99 autres.

– Vous pensez que c'est un calcul ?



– Oui, la banque ne va jamais jusqu’au tribunal, elle se ferait étripier par le juge et elle le sait. C’est d’autant plus vrai si le juge est lui-même une victime des banques. La route est libre. La banque sait qu’elle fait la loi, qu’elle impose sa loi. Elle peut ainsi vider chaque jour les comptes de ses clients en toute impunité, à commencer par les plus faibles et les plus vulnérables.

– Vous pensez que les pouvoirs publics sont inactifs ?

– Notre société est en crise mais une solidarité s’instaure entre ses membres, tous font des efforts. L’État accorde-t-il une augmentation du SMIC de 30 euros, la banque le prélève dans la journée. Pour quel motif ? Peu importe, frais Internet, commission de compte ou même frais tout simplement.

– Des services comme EDF ou la RATP hésiteront avant d’imposer une augmentation de leurs tarifs. D’après vous les banques n’hésitent pas ?

– Elles vivent en dehors des crises puisqu’elles les provoquent et en vivent. Elles ont

l'argent donc le pouvoir, elles font leurs propres lois qu'elles imposent. Les banques sont devenues le vrai Pouvoir.

– Que peuvent faire les pouvoirs publics, l'institution judiciaire, les hommes politiques, rien ?

– Ils ne peuvent rien faire. Peut-on imaginer un député faire une croisade contre le système ? Non, impossible.

– Et que font les banques de tout cet argent, le réinjectent-elles dans l'économie comme c'est leur rôle ?

– Non bien sûr. Il sert de joujou aux traders, il sert à verser des dividendes aux actionnaires, il sert à payer des parachutes dorés, il sert à verser des salaires hallucinants à leurs dirigeants. Il ne sert pas à la France.

– Pourtant si vous regardez leur publicité, il n'y a que des clients « heureux de chez heureux ».

– J'avais remarqué à la vitrine de la BNP des grandes affiches. On pouvait y voir une quinzaine d'artisans et de commerçants. Un boucher avec son tablier maculé de sang, un

plombier avec sa salopette bleue et la clef à tube de 23 dont il ne se sépare jamais, le coiffeur, un peigne derrière l'oreille, la boulangère avec sa baguette, la fleuriste, avec des fleurs, bien évidemment. Et tout ce petit monde souriait aux anges, le bonheur était là, l'avenir était radieux. Pourquoi ? Parce qu'une banque les avait rencontrés, les avait écoutés, avait pris en compte leurs problèmes, leur avait financé leur exploitation. C'est pour ça qu'ils étaient si heureux sur l'affiche ces entrepreneurs qui font la fierté du pays. À ce moment, je vis un client sortir de l'agence et passer devant la vitrine. Le front plissé par les soucis, les yeux dans le vide, le visage désespéré. Il est monté dans une vieille camionnette. C'était probablement un artisan. Il n'était pas aussi heureux que ceux de l'affiche, loin s'en faut. Probablement que son prêt avait été refusé, son découvert annulé, son chéquier retiré, sa carte détruite et les seules écritures sur son compte étaient des frais dantesques.

– L’affiche c’était le rêve et cet artisan la réalité. Voilà le discours des banques. Mais je vous repose la question, que peuvent faire les pouvoirs publics ?

– Il y a chaque année 160 000 tentatives de suicide, soit une toutes les 3 minutes et 12 000 suicides réussis, soit un chaque 45 minutes. Les pouvoirs publics ont su diminuer l’hécatombe sur les routes en passant de 17 000 morts en 70 à 4 000 actuellement grâce à une répression impitoyable. Ils ont su diminuer le nombre de cancers avec des actions appropriées contre les fumeurs. Des campagnes de prévention permettent également de diminuer les diverses mortalités.

– Que font-ils pour diminuer le nombre de suicides d’après vous ?

– Pas grand-chose. Alors, je me permets une suggestion. Après chaque suicide il faut que la justice examine systématiquement l’extrait de compte de la victime. Elle y trouvera toutes les raisons de la mort. Que la justice analyse chaque frais, qu’elle demande à la banque de s’expliquer et de se justifier.

– Vous pensez que les causes sont là, du moins en partie ?

– Dans l’immense majorité des cas, la raison se trouve dans l’extrait de compte. Alors que la banque soit mise en examen pour homicide « involontaire » comme le serait le conducteur un peu éméché. Un chirurgien qui oublie un morceau de coton dans l’estomac d’un patient ne pourra plus exercer et sera traîné devant les tribunaux pour un geste bien évidemment involontaire. Une banque qui pousse son client sous le métro en lui coupant tout espoir de vivre normalement n’a rien, elle ne sera même pas inquiétée.

– Concrètement que voulez-vous dire ?

– Si les banques devaient répondre devant la justice des conséquences de leurs actes, si les Directeurs qui ont décidé d’achever leur client se retrouvaient en prison à ne plus oser ramasser leur savonnette dans les douches, alors les banques changeraient.

– C’est une image effectivement.

– À partir de ce moment, comme l'on comptabilise avec fierté la diminution du nombre de morts sur les routes, alors on comptabiliserait la diminution du nombre de suicides.

– Les pouvoirs publics ne s'en préoccupent donc pas ?

– Ils continuent à leur verser des milliards pour payer leurs échecs dans des politiques aventureuses et leur permettre de continuer cette activité de racket organisé de l'économie de la France et de son peuple. Pire, l'État s'est porté garant des banques pour un montant équivalent à 38 fois le déficit de la sécurité sociale. Bien sûr, pas question de nationaliser ni même de participer aux conseils d'administration. L'État paye et s'en va.

– Je vois, je vois.

– Maintenant les banques peuvent continuer leurs opérations hasardeuses. Si elles gagnent, les bénéfices seront distribués à leurs dirigeants, leurs traders et leurs actionnaires. Si elles perdent c'est le bon peuple

qui paiera. Comble du sadisme, l'homme à l'origine de cette mesure nous assure que l'on fait encore une bonne affaire. En effet, en contrepartie les banques doivent jouer le jeu, faire leur métier qui consiste à financer l'économie. Déclarations d'intentions, chartes de bonne conduite, engagements la main sur le cœur.

– Les banques ont respecté leurs engagements ?

– Évidemment il n'en a rien été et les banques ont continué leur racket légal sans débloquent les crédits nécessaires à la relance. C'était d'ailleurs le seul scénario possible. Sans mesure coercitive comment espérer que ces requins deviennent des poissons rouges.

– Nous parlions du racket des surendettés mais les autres clients sont-ils concernés par ces problèmes ?

– Oui, plus personne n'est à l'abri. Il suffit que l'ordinateur fasse ressortir la non-rentabilité d'un compte pour que la banque mette en place tout le processus d'éviction. À partir de ce moment, tous les coups sont

permis. L'objectif de la banque est de vous virer alors elle s'y emploiera avec zèle en pompant au maximum votre compte et en oubliant toutes les règles de droit même les plus élémentaires. Il suffit que vous ne plaisiez pas à un conseiller de clientèle pour que celui-ci décide d'anéantir votre famille et toute votre vie. Il en a le pouvoir et va l'user de plus en plus fréquemment.

– Eh bien ! Vous n'incitez pas à l'optimisme. Ce sera donc le mot de la fin. François merci beaucoup d'avoir accepté de parler de ces problèmes graves. Je rappelle la sortie de votre dernier livre « les banques, vers une dictature absolue ». Je remercie les auditeurs de nous avoir suivis. Vous pourrez retrouver cette émission sur notre site. Merci à tous.

Gérôme fait un signe au technicien derrière la vitre et les micros sont coupés.

– Ben dis donc François, tu étais en forme aujourd'hui, tu vas finir par avoir des ennuis avec le système, lui dit Gérôme.



– Je sais je sais mais pour l’instant ce sont les citoyens qui ont des ennuis. En tout cas, je te remercie de m’avoir invité.

Les deux hommes se lèvent et quittent le petit studio. Ils arpentent le couloir pour aller vers la machine à café. Au passage, François est félicité par les techniciens et la secrétaire pour son intervention.

Gérôme prend un gobelet, le met sous la machine et appuie sur le bouton. Le café s’écoule.

– Toujours deux sucres ? fit-il s’adressant à François, tu devrais faire attention à ton âge.

– Et encore, j’ai diminué, lui répond-il en se saisissant du gobelet.

Gérôme se sert à son tour. Son visage devient plus grave.

– Sérieux François, il faut que je te prévienne, le Directeur m’en a fait la remarque avant l’émission, il faut que tu te calmes contre les banques. C’est au système tout entier auquel tu t’attaques.

– Au point où j’en suis... Mais merci de me prévenir.

Les deux hommes avalent leur café, se dirigent vers la porte et se serrent la main.

– Salut François, porte-toi bien et surtout, fais gaffe. Tiens, voilà ton imper.

– Salut Gérôme, ne t'inquiète pas, et donne bien le bonjour à Caroline.

– Bien sûr, salut François.

Il sort de l'immeuble de la rue du Colisée et se dirige vers son scooter. Très combatif, acharné à défendre les autres au travers de son association, il a cependant deux gros défauts : son imprudence et son inconscience. Il va vite le payer très cher.

**Vendredi 11 avril 2009, 10 heures**

Direction de la Société  
Inter-Financière,  
boulevard Haussmann à Paris

Les portes de l'ascenseur s'ouvrent à l'étage de la direction générale de la banque. Un homme en sort, un pardessus sur son bras gauche et un attaché-case en cuir à sa main droite. Une secrétaire se lève et va à sa rencontre.

– Bonjour Catherine, comment allez-vous ?

– Très bien monsieur De Brevin, fait-elle en lui prenant son manteau, M. Labarth vous attend, suivez-moi.

Elle frappe à la porte d'un bureau...

– Entrez ! fit une voix à l'intérieur.

– Entrez monsieur De Brevin, je vous en prie.

Henri Labarth, se lève et vient au-devant de son visiteur, le salue et lui montre un fauteuil.

– Catherine, apportez-nous deux cafés !

Il s’assoit sur le bord de son bureau et s’adresse à son interlocuteur.

– Jean-Luc, comme je te l’ai dit au téléphone, nous avons un problème. J’ai eu Charles de HSBC et Patrice du LCL. Nous pensons tous la même chose.

– François Louvain ?

– Oui, il rêve de devenir le Ralph Nader français et s’acharne contre nous. Tu as entendu parler de son émission d’hier sur Radio-Conso ?

– Non mais j’imagine facilement, il a ressorti le grand jeu, les banques vivent sur le dos du peuple et lui imposent leur dictature du profit et tout le reste.

– Tant qu’il en reste là ça va, nous pouvons le maîtriser mais le problème c’est son association. De plus en plus de personnes lui demandent conseil et il les incite

souvent à porter plainte. Il travaille maintenant avec un cabinet d'avocats très efficace.

– Que peut-on faire Henri, tu as une idée ? Un plan ?

Il quitte le coin de son bureau pour s'en retourner à son fauteuil, s'affale au fond, joint ses mains et regarde son interlocuteur.

– Il a besoin d'argent comme tout le monde, notamment pour la diffusion de ses livres et les frais des avocats qu'il engage. On va tout simplement lui couper les vivres. Sans argent, il ne pourra plus rien faire, plus de vie possible. Et nous serons peut-être tranquilles.

– Quel rapport avec moi ?

– Nous sommes bien renseignés et nous savons qu'il a un compte chez toi au Crédit Financia. Jean-Luc, fous-moi le en l'air !

– Mais Henri, ce n'est pas si simple...

– C'est toi le Directeur général de cette banque, alors trouve un moyen.

– Tu imagines qu'il ne va pas se laisser faire.

– Fais ce qu’il faut, n’oublie pas de prévoir des employés qui serviront de fusibles au cas où ça tourne mal. Bon, je te laisse rentrer.

Il raccompagne son ami jusqu’à la porte de l’ascenseur, appuie sur le bouton d’appel et regarde son interlocuteur dans les yeux.

– Rentre bien et sache bien qu’on te fait tous confiance.

**Vendredi 11 avril 2009, 17 heures**

Direction du Crédit Financia,  
boulevard Haussmann à Paris

– Excusez mon retard mais j’ai réuni tout le dossier.

– Ce n’est rien, entrez je vous prie et prenez place.

Roseline Mélaine, 36 ans, plutôt mince cheveux longs châains, quelques mèches sur le front. Elle travaille depuis une quinzaine d’années au Crédit Financia et occupe la fonction de Directrice à l’agence rue de la Convention depuis près d’un an. Par ailleurs, elle occupe des fonctions à la CFDT.

À côté d’elle Jean Valet, Directeur de l’exploitation des agences et Lucie Balari, responsable du service juridique. Le Directeur général prend la parole.

– Je vous remercie d’avoir répondu à mon appel. Bien sûr cette réunion restera totale-

ment confidentielle et rien ne doit sortir d'ici. Madame Mélaine nous vous écoutons.

La jeune femme sort un dossier de son porte-document, l'ouvre et en extrait quelques feuilles agrafées.

– Monsieur le Directeur, comme vous me l'avez demandé j'ai amené une synthèse des comptes de François Louvain. Il a ouvert son compte en 2001. Ses revenus ont été versés par périodes. Il bénéficie d'une autorisation de découvert depuis le 9 novembre 2004 d'un montant de 1 600 euros. Cette somme n'est en général pas dépassée sauf en juillet 2008 lors de la vente de son appartement. Nous avons alors toléré un dépassement de 8 000 euros qui a été recouvert en août 2008. De nombreux prélèvements passent sur ce compte qui est alimenté régulièrement, probablement ses droits d'auteur.

– Son solde actuel ?

– Moins 1 530 euros, il est à l'intérieur de l'autorisation.

– Comme crédit ?



– Il lui reste à rembourser un peu moins de 15 000 euros. Aucun problème tout est à jour.

Après avoir écouté cet exposé, Jean-Luc De Brevin s'adresse à ses trois cadres.

– Vous savez qui est François Louvain, vous connaissez ses activités militantes dirigées contre les banques. Hier encore il est intervenu à Radio Conso. Nous pensons qu'il met en danger disons... la sérénité du système bancaire. Aussi, nous estimons, comment dirais-je, qu'il serait inconvenant qu'il bénéficie de la moindre tolérance de notre part. Enfin, c'est normal, il ne nous passe rien, d'accord ?

Les trois interlocuteurs acquiescent poliment, sans vraiment comprendre. Le Directeur enchaîne.

– Voilà, il serait souhaitable que M. Louvain cesse ses attaques. Pour cela, il faut lui couper ses vivres, lui empêcher toute facilité financière, en un mot l'étouffer. Si tout se passe bien, il ne pourra plus faire face à ses échéances courantes...

– Monsieur le Directeur, si je puis me permettre, où voulez-vous en venir ? lui lance Roseline Mélaine.

– Comment peut-on le mettre dans une situation financière désespérée ? Sans sortir de la légalité, bien entendu.

Les trois invités ont compris cette fois, notamment le fait qu'ils se trouvent impliqués dans une opération pour le moins pas très claire. Ou plutôt si, très claire. Le Directeur de l'exploitation prend la parole.

– C'est facile. D'abord provoquer un dépassement de son autorisation en prélevant des frais divers. Ensuite dénoncer l'autorisation de découvert et lui demander de rembourser la totalité soit en l'occurrence 1 600 euros

– Et s'il rembourse l'interrompt Mme Mélaine ?

– S'il effectue des versements, on lui prend des frais tout simplement. C'est simple, pratique et... rentable. Donc à l'issue du délai de régularisation, lui adresser une lettre

pour dénoncer le compte et le fermer par notre simple décision.

– Et ensuite, reprit le Directeur général, le compte est fermé et la somme de 1 600 euros mise en recouvrement. Ce n'est pas cela qui va l'abattre, surtout que les montants sont assez faibles.

– J'y viens. Le compte est fermé. Il y a une clause dans le contrat de prêt qui stipule qu'il sera totalement exigible en cas de clôture du compte. Nous lui envoyons alors une lettre recommandée pour exiger le remboursement de 15 000 euros sous huit jours.

– D'accord, mais je suppose qu'il peut obtenir un prêt de 15 000 euros dans n'importe quel établissement financier ? lui objecte Jean-Luc De Brevin.

– Bien sûr, sauf...

– Sauf ?

– Sauf si nous le fichons à la Banque de France comme FICP. Il doit donc nous verser cette somme mais nous l'empêchons de trouver les fonds.

Le Directeur de l'exploitation est très satisfait de son exposé et de s'attirer ainsi la reconnaissance de son Directeur général. Celui-ci s'adresse alors à la responsable du service juridique.

– Madame Balari, vous n'avez encore rien dit mais à votre visage je crois que vous n'êtes pas convaincue. Nous sommes pourtant dans la légalité n'est-ce pas.

– Sauf votre respect, mais à qui croyez-vous vous adresser ? Si j'en juge par ses déclarations ou ses articles, François Louvain est un spécialiste du droit bancaire. Votre plan est tiré par les cheveux, n'importe quel juge le fera éclater. La réglementation bancaire est une chose mais un tribunal sera avant tout sensible à la bonne foi des contractants. Je ne pas cautionner ça, nous sommes totalement dans l'illégalité.

– Je suis d'accord avec vous, reprit le Directeur de l'exploitation, mais pour se défendre il faut de l'argent. Avec notre plan il n'aura plus rien et en plus sera fiché. Alors où est le risque ?

– Que savez-vous de ses autres banques, si ça se trouve, il a de l'argent ailleurs et nous remboursera le découvert. Dès lors nous ne pourrons plus exiger les 15 000 euros du prêt, lui répondit la responsable juridique.

Le Directeur général reprit la parole.

– S'il avait de l'argent ailleurs comme vous dites, il aurait déjà recouvert son compte. Non, je pense que l'on peut prendre le risque. Madame Mélaine c'est vous la Directrice de l'agence où il a son compte. Alors agissez !

– Bien monsieur le Directeur.

– Sur ce, vous pouvez disposer. Je vous remercie et surtout je vous rappelle la confidentialité de cette réunion. Monsieur Valet vous restez je vous prie.

Les deux femmes prirent congé et sortirent du bureau laissant les deux hommes.

– Eh bien voilà, tout est passé, mais je craignais la réaction de Mme Mélaine. Elle est déléguée syndicale tout de même, fit le Directeur de l'exploitation.

– Justement Jean, repris le Directeur général, elle marchera. Les syndicats ne voient que

l'intérêt du personnel et se moquent de celui des clients. Rien à craindre je vous dis.

– Et si ce plan ne marche pas, si notre client se rebiffe, si quelque chose foire...

– Mme Mélaine servira de fusible. Elle fera agir la conseillère de clientèle de son agence. Au fait, vous la connaissez ?

– Oui, il s'agit d'Adeline Schmitt. Une jeune femme de 27 ans. Elle n'a pas vraiment de formation juridique. C'est elle qui signera les courriers et mènera cette affaire.

– Dans ce cas s'il y a un problème, elle sautera en premier et sera suivie de la Directrice repris Jean-Luc De Brevin. Bon, je vous laisse Jean et tenez-moi au courant.

**Mardi 15 avril 2009, 9 heures**

Agence du Crédit Financia,  
rue de la Convention à Paris

Adeline Schmitt est à peine arrivée à son bureau que la Directrice apparaît dans l'encadrement de la porte.

– Bonjour Adeline, tu peux venir me voir dès que tu seras installée ?

– Oui bien sûr, j'arrive.

La jeune femme suit sa Directrice. Arrivée dans son bureau elle ferme la porte et s'assoit sur une chaise. Roseline Mélaine s'installe à son tour et prend la parole.

– Où en est-on avec François Louvain ?

– Ben rien de spécial, il est en dessous de son autorisation. Par contre je n'ai pas encore eu son versement. Il doit avoir quelques difficultés je pense.

– Vendredi j’ai été convoquée par De Brevin. Pour résumer, il faut évincer Louvain et lui couper les vivres.

– Quoi ? Tu peux répéter ?

– Tu as parfaitement entendu. Tu connais la réputation de Louvain, certains l’appellent le chroniqueur des banques. Ses émissions sont de plus en plus fréquentes et il nous attaque sans arrêt.

– Tu cautionnes ça toi ? Alors que tu es à la CFDT ?

– Louvain attaque les banques donc ses employés. Notre syndicat défend le personnel et les associations s’occupent des intérêts des clients. À chacun son rôle.

– Mais il va réagir vigoureusement, il va nous étripier devant les tribunaux.

– Il n’aura plus de quoi payer un avocat. Et puis je te signale qu’on n’a pas le choix.

– La Direction nous couvre ?

– De Brevin m’a assuré que l’on n’a rien à craindre dans la mesure où l’on suit ses instructions.



– Alors quelles sont ces fameuses instructions ?

– Désormais tu rétorques tout ce qui se présente sur le compte. Tu prends un maximum de frais et dès que l'autorisation est dépassée, tu envoies un premier recommandé pour annuler l'autorisation de découvert. Tu lui donnes 15 jours pour recouvrir.

– Mais s'il recouvre ?

– Tu vas l'abrutir de frais pour absorber ses versements. Il doit casquer.

Les deux femmes ne sont nullement étonnées de ces manœuvres totalement illégales pour évincer un client. Elles en ont l'habitude puisqu'il s'agit d'une pratique courante dans leur établissement. La seule chose qui les inquiète, c'est la « cible » François Louvain lui-même.

Adeline Schmitt exécuta les ordres avec zèle. Le 28 avril la lettre de dénonciation du compte fut postée. François Louvain effectua un certain nombre de versement peut-être

sans se rendre compte que les frais les plus divers les absorbaient aussitôt

Le 15 mai, Adeline Schmitt grisée par la réussite et l'efficacité de son travail voulut faire du zèle et outrepassa les instructions. Ce fut le début d'une série d'erreurs fatales. Elle avait créé une brèche dans les murailles du Crédit Financia. François Louvain n'allait pas tarder à s'y engouffrer. Ce jour-là elle retira les autorisations de prélèvements que son client avait données. Il ne faut pas oublier qu'une banque peut refuser un prélèvement s'il n'y a pas provision mais ne peut, en aucun cas, retirer la signature à la place du client. C'est interdit.

**Lundi 25 mai 2009, 12 heures**

Domicile de François Louvain,  
avenue du Maine à Paris

– Je t’assure François, si toutes les associations de défense des citoyens contre les banques fusionnent notre poids sera alors différent et nous pourrons faire bouger les choses. Seulement chacun doit faire des concessions.

– Écoute Hervé je suis d’accord avec toi mais le problème c’est d’unifier tout le monde. Nous risquons de perdre trop de temps en bavardages et donc de perdre en efficacité.

– Je ne comprends pas, que veux-tu dire ?

– Les objectifs des associations sont différents. On ne peut pas défendre tout le monde contre tout le monde en même temps. Il faut concentrer le tir sur une banque en particulier, à l’occasion d’une plainte par exemple. Un service juridique c’est tout petit. S’ils

sont saturés de plaintes et de réclamations, ils éclatent.

– Quand même, mener une action judiciaire contre une banque c'est un peu hard quand même. Elles sont solides et...

– Non non, ne crois surtout pas ça, contrairement à ce que l'on pense, une banque est une organisation extrêmement fragile. Elle ne vit que sur la confiance qu'elle peut inspirer. Si les réclamations s'accumulent sur un seul établissement, si la presse s'en mêle, tu ne peux pas savoir quel effet boule de neige ça provoquera.

– Tu crois alors que ça leur fait peur ?

– Oui, cette perspective les terrorise. Je me rappelle quand je travaillais dans une banque, plus précisément au service contentieux, c'était un sujet récurrent. Nous savions très bien que les tribunaux étaient systématiquement contre nous. Alors, on essayait de jauger le client. S'il n'était pas solide, alors c'était le bluff et les grandes envolées juridiques.

– Par exemple ?

– J’ai encore le contenu des phrases en tête, par exemple : *vous n’ignorez nullement que nous n’avons jamais partagé votre analyse de la situation et nous nous en expliquerons devant les tribunaux.* Ou bien : *cette affaire étant désormais judiciaire, vous voudrez bien à l’avenir passer par le canal de votre avocat car, pour notre part, nous n’entendons pas répondre à vos courriers uniquement destinés à alimenter votre dossier.* Ou encore : *nous contestons en tout cas formellement vos propos et nous réservons, en tant que de besoin, de donner les suites voulues à vos propos diffamatoires et outranciers.*

– Et les gens marchaient ?

– Les plus influençables oui. Je n’ai jamais réussi à admettre ces pratiques de gangsters, c’est pour ça que j’ai démissionné.

– C’est fou ce que tu me dis !

– C’est le quotidien des banques. C’est pour cela qu’il faut les redescendre sur terre une par une.

– Tiens, ça sonne...

François se lève et va ouvrir. Il revient dans le salon avec deux recommandés.

– Qui est-ce ? C’est pour l’association ?

– Non, c’est pour moi, deux recommandés du Crédit Financia.

François ouvre le premier, sort la lettre, la déplie, prend ses lunettes et la lit en silence. Il s’écrie.

– Qu’est-ce qui leur arrive, ils sont devenus fous ?

– Qu’est-ce qui se passe ? lui demande Hervé brûlant de curiosité.

– En gros, ils me donnent un mois pour recouvrir le compte de 1 665 euros. Puis le 25 juin le compte sera fermé d’office et le 25 juillet, ils me déclarent au fichier FICP. Et c’est signé... Sylvie De Chatillon du service recouvrement.

– Mais qu’est-ce que ça signifie ? Ils ont le droit de faire ça.

– Ils peuvent effectivement vouloir fermer un compte mais c’est toute une procédure. J’ai des recours auprès de la Banque de France. En fait si je refuse, ils ne peuvent

rien faire avant des années. Tu sais je vais leur verser ce montant mais je vais garder le compte ouvert, rien que pour les contrarier.

François ouvre alors la seconde lettre.

– Qu'est-ce que c'est que cette histoire, ils ont bu ou quoi ?

– Qu'y a-t-il ?

– Écoute ça, ils rompent mon contrat de prêt et exigent le remboursement de la totalité dans 8 jours, soit 14 999 euros le 3 juin.

– Tu étais en retard sur tes remboursements ?

– Non, j'étais à jour, je l'ai toujours été.

– Alors c'est pour quel motif cette rupture de contrat ?

– Pour compte courant clôturé.

– Tu peux m'expliquer lentement ? Tu viens juste de m'expliquer que le compte est toujours ouvert.

François marche de long en large dans le salon en lisant et relisant la lettre devant Hervé assis dans un fauteuil.

– Je crois que j'ai pigé la manœuvre. Écoute-moi. À l'époque on appelait ça une

procédure d'éviction sauvage d'un client. C'est une technique très fine. Aujourd'hui ils me font le coup. Pourtant vu tous les procès que les banques ont systématiquement perdus, je pensais que ces pratiques étaient d'un autre âge.

– Ben explique !

– Compte tenu de ma réputation sulfureuse, la banque décide de me stopper et de me mettre à genoux. 1<sup>re</sup> étape, ils dénoncent le découvert et en exigent le remboursement. C'est ce qu'ils ont fait le 28 avril. Je n'y avais pas prêté attention.

– Et ensuite.

– 20 jours plus tard, ils envoient un recommandé, donc celui-ci, pour demander le recouvrement de la dette sous 30 jours, soit le 25 juin. D'autre part, ils annoncent que le compte sera fermé à cette date.

– Et puis...

– Donc si le compte n'est pas régularisé le 25 juin, ils le ferment. Un mois plus tard, soit le 25 juillet, ils m'inscrivent au fichier FICP de la Banque de France.



- Mais pourquoi ?
- Ce n'est pas fini, une fois l'inscription effective, ils m'envoient, et seulement à ce moment, une lettre annulant le contrat de prêt et m'en demandent le remboursement, soit le 10 août environ.
- À la limite, tu peux faire un prêt ailleurs pour les rembourser, non ?
- Bien sûr, j'ai mon compte principal à la Banque Populaire mais je ne pourrais pas.
- Pourquoi ?
- En me fichant ils me mettent dans une situation intenable, je ne peux plus demander aucun crédit nulle part, c'est la banqueroute, les saisies mobilières et tout le reste.
- Et à partir de ce moment, François Louvain n'attaque plus les banques sur toutes les ondes.
- Ben oui, mais ces brêles ont fait une erreur fatale, ils n'ont pas respecté le timing. Ils ont envoyé la rupture du contrat de prêt beaucoup trop tôt. Tout s'écroule pour eux.

Je vais te dire, ça me fait mal d'avoir affaire à des amateurs comme ça.

– Fais gaffe, tu as fait tomber une troisième lettre.

– Ah oui... voyons c'est quoi ? Le Crédit Financia... C'est un extrait... Alors là, tu vas te marrer.

– Raconte !

– Ils me débitent des frais FICP, donc ils me fichent maintenant alors qu'ils m'envoient le même jour une lettre m'indiquant que je serais fiché si je ne régularise pas dans 2 mois.

– Et comme conséquence ?

– Ils ont perdu devant le tribunal. Seulement je ne crois pas qu'il s'agisse d'erreurs. Ils me connaissent et me provoquent. Je vais appeler Maître Bertone.

François prend son portable, cherche un numéro dans le répertoire et le compose.

– Bonjour Maître, comment allez-vous ?

– ...

– Non ne vous inquiétez pas je n’ai pas de problèmes, mais le Crédit Financier risque d’en avoir.

– ...

– D’accord Maître, ce soir 19 heures, je serais à votre bureau.

Il raccroche. Hervé s’est levé et s’apprête à partir. Le visage de François se fait plus grave.

– Bien sûr, ils ont fait des fautes graves. En théorie, je gagne devant n’importe quel tribunal, mais...

– Mais quoi ? lui fit Hervé un peu inquiet.

– Mais la justice est longue et la banque utilise tous les moyens à sa convenance, non seulement pour me couper les vivres mais aussi pour m’empêcher de m’en procurer ailleurs. Et il y a un problème plus grave.

– Tu penses à l’entreprise de ta femme ?

– Justement c’est une EURL et elle est gérante. Elle est courtier en crédit.

– Qu’est-ce qui t’inquiète ?

– C'est simple, si elle est fichée à la Banque de France, elle ne peut absolument plus pratiquer son activité.

– Pourquoi ça ?

– Son assurance professionnelle ne la couvre plus et ses banques partenaires vont la lâcher.

Hervé se dirige vers la porte.

– C'est donc un complot contre toi.  
Tiens-moi au courant.

– Bien sûr, allez, rentre bien.

**Lundi 25 mai 2009, 21 heures**

Domicile de François Louvain,  
avenue du Maine à Paris

François prépara son dossier et se rendit à son rendez-vous avec l'avocate. Il revint chez lui vers 21 heures.

– Alors qu'est-ce qui se passe lui demande sa femme assez inquiète. Je n'ai pas tout compris par téléphone.

– Tu viens de rentrer ? Tu as récupéré Marion ?

– Oui, elle est dans sa chambre, elle joue avec le lapin que tu lui as acheté. Elle en est folle.

– Bon, moi je sors de chez Anne-Marie, nous avons fait un point complet sur la situation.

– Qu'en pense-t-elle ?

– D'un point de vue purement juridique, ils sont plantés. Ils n'ont pas respecté le

timing. Détruire quelqu'un c'est un métier et ils n'ont pas encore la maîtrise. Mais rassure-toi, ils apprennent vite.

– Pourquoi nous ont-ils fiché, et d'ailleurs tu en es sûr ?

– Oui, ils ont débité le compte de frais de fichage FICP. S'ils ne m'avaient pas fiché, ce serait un vol pur et simple de 29 euros.

– Pour eux c'est une somme négligeable.

– Mais pas pour la justice le montant n'a pas d'importance, c'est l'acte qui compte. J'ai lu sur Internet qu'un jeune a été condamné à un an ferme je crois, pour le vol d'une clé USB à 12 euros.

François lui explique alors en détail les conséquences d'un fichage et surtout le fait que son entreprise ne peut plus fonctionner. Au fur et à mesure des explications, le visage de la femme se décompose.

– Quoi, mais tu te rends compte, nous avons investi de grosses sommes dans cette entreprise depuis 6 mois, le loyer du bureau, la secrétaire, les intervenants, les cabinets de phoning, les achats de fichiers, toute la

publicité et le reste. Non ce n'est pas possible.

– Le Crédit Financia nous assassine. Ce sont mes activités militantes qu'ils visent. Pour cela, ils n'hésitent pas à anéantir une famille.

– Mais comment peut-on vivre maintenant, aujourd'hui j'ai 173 dossiers de clients en cours de traitement. Les commissions ne vont tomber qu'à partir de juin. Si on arrête c'est la catastrophe. Il faut faire quelque chose. Mais pourquoi ont-ils fait ça, nous pouvons peut-être aller les trouver et leur parler ?

– Inutile, ils m'ont fiché pour 66 euros d'une manière illégale alors que nous pouvons couvrir cette somme très largement avec l'épargne que nous avons chez eux.

– Alors que se passe-t-il ?

– Je défends les familles et j'attaque les banques dans les médias. Ils ont décidé de réagir en me coupant les vivres. Le moyen le plus efficace c'est le fichage. Tu es fiché, tu

ne peux plus rien faire, tu es mort. C'est aussi simple que ça.

– Nous avons les impôts à payer...

– Oui, 2 500 euros le 15 juin et nous ne pourrons pas. De même que le loyer, de même que les vacances de la petite. Je ne peux plus éditer mes livres et les faire distribuer.

– Bon, restons calmes et regardons la situation en face. Qu'en pense notre avocate ?

– Elle rédige l'assignation au civil. Elle la renforcera de différentes plaintes pénales pour les points plus caractérisés. Mais tout ça va prendre longtemps.

– Il faut aussi que tu la payes !

– Pour l'instant elle me fait crédit mais je devrais de toute façon la payer.

C'est alors que la petite Marion fit son apparition, son bébé lapin dans les mains,

– Papa tu es revenu, je voulais te demander, nous pourrons emmener le lapin en vacances, dis oui, dis oui, dis oui !

Les parents se regardèrent. Comment lui expliquer qu'il n'y aurait pas de vacances



cette année parce qu'une jeune femme de 27 ans en a décidé autrement au Crédit Financia.



**Mardi 23 juin 2009, 17 heures 30**

Agence du Crédit Financia  
de Paris-Convention

Il est 17 heures 30 quand la Directrice de l'agence, Roseline Mélaine, rentre du siège boulevard Haussmann. Visiblement en colère, en tout cas très contrarié, elle s'engouffre dans son bureau. Au même moment, Adeline Schmitt raccompagne un client vers la porte. Après avoir pris congé, elle s'en retourne quand la guichetière l'appelle.

– Tu as vu Roseline rentrer ? Elle me paraissait en colère. Tu sais ce qui se passe ?

– Non, elle est dans son bureau ?

– Oui, elle a été convoquée d'urgence cet après-midi à une réunion chez De Brevin. Tu crois que c'est pour l'affaire Louvain ?

– Sans doute, il commence à nous courir celui-là, regarde le temps qu'on y passe. J'ai

l'impression qu'il est devenu le seul client du Crédit Financia.

– En tout cas c'est le plus influent. Je ne comprends pas qu'ils aient décidé de l'évincer aussi sauvagement.

– Tu sais, faut pas chercher à comprendre.

À ce moment, la Directrice sort de son bureau et s'adresse à la jeune femme.

– Adeline, je veux te voir tout de suite.

La gestionnaire regarde sa collègue avec une moue dubitative, se dirige vers le bureau et s'y enferme. À l'intérieur, Roseline est debout, les yeux rivés dehors, perdus dans le local à poubelles. Puis elle se retourne vers sa collègue qui avait déjà pris place sur la chaise.

– J'ai passé une après-midi d'enfer, je n'ai jamais vu De Brevin dans cet état. Il hurlait...

– Mais pourquoi ?

– Pourquoi, tu me demandes pourquoi ? Louvain bien sûr. Je t'avais donné des

instructions précises pour l'éliminer, avec un timing précis à respecter...

– Je l'ai respecté pourtant...

– Ah oui tu l'as respecté, bien sûr, d'abord tu devais dénoncer le découvert, puis fermer le compte et à partir de ce moment seulement, dénoncer le prêt de 15 000 euros. C'était simple pourtant.

– Et qu'est-ce que j'ai fait ?

– Ce que tu as fait, c'est que tu as dénoncé le crédit pour motif compte clos en même temps que tu envoyais une lettre au client le menaçant, sous certaines conditions, de fermer son compte un mois plus tard.

– Et c'est important ?

– Non ce n'est pas important bien sûr, c'est exactement comme si tu avais envoyé une lettre en lui expliquant qu'il ne devait plus rien. Tu as planté le Crédit Financia de 15 000 euros.

La gestionnaire commence à comprendre dans quels sales draps elle s'est mise, sa voix devient hésitante, avec quelques trémolos.

– Tu crois qu'ils vont me virer ? Hein, tu crois dis, tu penses que je risque quelque chose ?

– Non seulement De Brevin veut ta tête, mais en plus il veut la mienne.

Adeline s'effondre en larme, prenant conscience de l'aspect dramatique de sa situation. Cela dit, pas une seule fois elle n'a pensé à la situation désespérée dans laquelle elle a mis son client. Roseline la calme un peu.

– Rassure-toi, le Directeur de l'exploitation l'a calmé. Il lui a expliqué qu'en théorie la banque perdra automatiquement devant un tribunal, encore faut-il que le client puisse y aller. Il s'était renseigné avant la réunion auprès d'un de ses amis qui travaille à Bercy. Il lui a confirmé que François Louvain n'a pas pu payer ses impôts. Il lui a assuré qu'il ferait le nécessaire, c'est-à-dire une saisie-arrêt sur ses revenus.

– Super idée, répondit Adeline qui a vite repris ses esprits, comme ça on le coince totalement.

– Exactement, c'est maintenant notre stratégie. De toute façon nous sommes totalement sorties de la légalité. Notre seule chance est de l'abattre... socialement bien sûr. Je ne veux pas faire de mal aux gens.

– Tu as raison et surtout qu'il ne se relève pas. Au fait, pendant que j'y pense, tu as reçu un recommandé de son avocate. Il est sur ton bureau.

La Directrice ouvre l'enveloppe, en sort la lettre et la lit en vitesse.

– Alors ? lui fit Adeline, c'est quoi ?

– Il se croit très fort ce Louvain, il a été voir une avocate qui nous demande des explications sur tous ces courriers.

– Ce gars-là c'est vraiment un vicieux, regarde un peu comment il essaye de nous mettre dans la panade.

– Tu crois qu'il faut la transmettre au service juridique ? reprit la Directrice.

– Pour nous attirer encore des problèmes ? Non, moi à ta place, je la planque.



**Mardi 21 juillet 2009, 11 heures**

Agence du Crédit Financia  
de Paris Convention

Tout est calme ce matin au Crédit Financia de Paris-Convention. Un homme entre dans l'agence. Vêtu d'un blouson en cuir, il pose son casque intégral sur la petite table de la réception et se dirige vers le guichet. Il s'adresse à Caroline Apt.

– Bonjour, je n'ai pas de rendez-vous mais je souhaite voir Adeline Schmitt.

– Bien sûr, je vais voir si elle peut vous recevoir, dit-elle avec un grand sourire. Vous êtes monsieur ?

– François Louvain.

Le sourire de la guichetière se fige. Elle se dirige vers le bureau de sa collègue, frappe et, sans attendre la réponse, entre.

– Adeline, tu sais qui est là, François Louvain, il veut te voir, qu’est-ce que je lui dis ?

– Merde, il t’a dit ce qu’il voulait ?

– Non, il veut juste te voir.

– Et Roseline qui est en vacances, il faut que ça tombe sur moi. Merde, qu’est-ce que je vais bien pouvoir lui dire. Tu n’as qu’à lui dire que... Non, je vais le recevoir.

Pendant que Caroline retourne vers son visiteur, Adeline Schmitt range vite son bureau, quitte le jeu de solitaire sur son écran, s’assoie et attend. Un homme d’une cinquantaine d’années, grand, les cheveux légèrement grisonnants, entre dans le bureau. Elle le salue sèchement et l’invite à s’asseoir.

François Louvain prend place, se cale bien dans le fauteuil, cherche dans sa poche et en ressort une lettre pliée en 4. Il l’a dépliée et la pose sur le bureau en regardant la gestionnaire droit dans les yeux. Celle-ci fuit son regard.

– Mademoiselle Schmitt, qu’est-ce qui se passe chez vous ?

- Euh, comment ça ce qui se passe...
- Oui, qu'est-ce qui se passe chez vous, à quoi vous jouez, c'est vous qui m'avez envoyé cette lettre.
- Euh, oui, c'est moi, c'est normal, vous, euh, vous n'avez pas payé, euh...
- Je vais vous aider, vous m'avez envoyé la échéance du terme d'un prêt de 15 000 euros. Mais ce contrat n'existe plus puisque vous l'avez déjà rompu le 20 mai.
- Oui, mais depuis il y a 2 échéances de retard, et...
- Non, il n'y a aucune échéance de retard puisqu'en exigeant le solde le 20 mai, le contrat n'existe plus, et s'il n'existe plus il n'y a plus de prélèvement d'échéances.
- Le client observe la gestionnaire qui est visiblement perdue et commence à s'affoler, elle regarde sans cesse la lettre qu'elle a envoyée. François reprend.
- Vous comprenez tout ce que je dis ?
- Oui oui, bien sûr, oui, c'est évident, mais vous n'avez pas payé les échéances de juin et juillet et...

– Bon je reprends lentement. Du fait que vous avez unilatéralement rompu le contrat, il n’y a plus de contrat, fini le contrat, terminé, envolé... vous comprenez ? Et s’il n’y a plus de contrat voyez-vous, il n’y a plus d’échéances, ni en juin, ni en juillet... c’est bon là ? Je peux vous faire un schéma si vous voulez...

Adeline, consciente que son client se payait sa tête, cacha son embarras dans un ton plus sec. Visiblement le problème juridique la dépassait complètement. D’ailleurs François Louvain le savait, il avait étudié son parcours au préalable sur Internet, Facebook, copains d’avant et autres. Il avait donc vu qu’elle n’avait aucune formation juridique mais seulement commerciale. Il reprit l’entretien.

– Et en plus vous prenez des frais, 1 161 euros de frais soit un bon SMIC. Pourquoi vous prenez ces sommes énormes !

– Mais monsieur c’est normal, c’est tout à fait normal, vous avez signé le contrat... C’est prévu, 8% du capital, c’est normal...

– Mademoiselle, il est interdit à une banque de prendre des frais de remboursement anticipé sur un prêt personnel. C'est uniquement sur un prêt immobilier. Tenez tapez « loi Scrivener » sur Google et vous aurez le détail.

Adeline Schmitt était à l'agonie. Dans un dernier sursaut pathologique, elle tenta de reprendre l'offensive.

– Ah oui, mais c'est prévu s'il y a rupture de contrat du fait d'impayés. Le solde est exigible et une pénalité de 8% est prévue, vous voyez bien que vous devez payer.

– Écoutez mademoiselle, écoutez-moi bien, vous avez rompu le contrat le 20 mai, j'ai accepté cette rupture. Puis vous voulez m'en faire supporter la responsabilité financière parce que le compte courant est fermé. Je regarde et je constate que le compte est toujours ouvert. Oh zut alors, mais dans ce cas, comment faire pour faire payer le client.

– Mais nous vous ferons payer, les huissiers ce n'est pas fait pour les chiens...

– La procédure est la suivante au cas où vous l'ignorez, votre huissier doit d'abord passer par le juge pour qu'il valide la dette. Le juge va me convoquer. Je vais alors lui produire votre rupture de contrat ainsi que les extraits de compte. Il va constater que le compte n'a jamais été fermé. Il va revenir vers l'huissier pour qu'il vous transmette l'information suivante : votre dette, vous pouvez la passer à créance irrécouvrable. Consolerez-vous, c'est en déduction de votre résultat imposable. Vous voyez, je vous fais même économiser des impôts.

– Monsieur, ce n'est pas aussi simple...

– Oh que si c'est simple. Vous nous demandez 1 161 euros de frais, vous savez ce que ça représente comme travail ? C'est un SMIC. Vous me taxez de cette somme uniquement par plaisir. Et vous vous étonnez que je me défende. Vous êtes formidable vous les banques, vous ne supportez absolument pas qu'un client que vous êtes en train de plumer conteste et se défende. Vous ne le supportez pas. C'est fou comme réaction.

Sans y être invité, François Louvain se lève et salue son interlocutrice. Il se dirige vers la porte. Avant de sortir, il se retourne et s'adresse une dernière fois à la gestionnaire.

– Quand votre direction se retrouvera, par votre faute, devant le tribunal, vous ferez alors un beau fusible.

Il descend les trois marches, passe au guichet, reprend son casque et sort de l'agence.

La guichetière s'engouffre dans le bureau.

– Alors, ça s'est passé comment ?

– Très bien. Figure-toi que je l'ai recadré. Il a voulu me la jouer très hautaine et très juridique, je l'ai remis au pas. En quelques phrases il s'est effondré, il bégayait même. Ces mecs là, imbus d'eux-mêmes, c'est de la baudruche. Je peux te dire qu'il a compris.

– Il va payer alors ?

– Ah ça... ça... c'est une autre histoire.





**Vendredi 7 août 2009, 12 heures**

Domicile de François  
et Anne Louvain,  
avenue du Maine à Paris

Le facteur sonne à la porte de François Louvain. Encore un recommandé. C'est sa femme qui ouvre et qui signe le reçu. François n'est pas là. Il est à la Banque de France pour vérifier à quelle date le Crédit Financia l'a fiché.

Anne est une femme beaucoup moins habituée que son mari pour mener ces combats. Comme tout le monde elle n'y connaît pas grand-chose dans ces procédures et, comme tout le monde, elle pense que la banque a raison. Elle n'imagine pas une seconde qu'elle puisse sortir de la légalité.

Sa santé, déjà très fragilisée par des problèmes thyroïdiens, s'est rapidement dégradée. D'abord la colère puis la révolte et enfin la

résignation. Elle est maintenant aux portes de la dépression. Elle encaisse les coups, elle ne les sent même plus. Soudain quelqu'un frappe encore à la porte. Anne va ouvrir.

– Ah c'est toi, alors qu'ont-ils dit ?

– En fait la Banque faisait un chantage depuis plusieurs mois. Ils n'avaient pas osé faire un fichage car ils n'avaient aucun motif. Ils l'ont pourtant fait le 3 août, après qu'ils soient assignés en justice.

– Mais tu as une lettre signée par la responsable du service juridique qui t'informe que tu as été fiché en juillet.

– Tu sais il m'arrive de plaindre la direction du Crédit Financia. Comment peuvent-ils travailler avec du personnel pareil qui risque de les planter à chaque dossier.

– Tu veux dire que c'est uniquement par représailles qu'ils t'ont fiché ?

– Ils espèrent ainsi que je ne puisse plus payer mon avocate. Heureusement que je me suis ménagé une réserve.

– Que pouvons-nous faire alors ?

– Je n’ai pas le choix. Il me faut vendre le studio.

– Mais nous l’avons acheté l’an dernier alors que les prix étaient au plus haut. Nous allons perdre beaucoup !

– Je n’ai plus le choix, la banque est toujours la plus forte. J’en sais quelque chose. J’ai fait assez de conférences sur le sujet.

– Et ils te le font payer au prix fort. Si tu vends le studio, où logera-t-on mon fils, tu sais bien qu’il est handicapé depuis son accident, il lui faut un ascenseur.

– Je crois qu’il nous faut envisager de battre en retraite.

– Tu as porté plainte pourtant.

– Oui, mais il nous faudra compter 2 ou 3 ans. Les gros problèmes, nous allons les avoir dans 2 ou 3 jours.

François retire ses chaussures et rentre dans le salon. Il aperçoit le recommandé. Il le prend et l’ouvre. Il en extrait un document qu’il parcourt.

– Qu’est-ce que c’est ? lui demande Anne.

– Une saisie arrêt de la part du trésor.  
Évidemment, je n’ai pas pu les payer.

– Alors c’est la fin.

François, Anne et Marion Louvain, une belle famille sans histoire est plongée dans le néant. Plus d’argent, plus de chéquier, plus de carte, bientôt plus de téléphone, plus de télévision, plus d’Internet. Plus aucune possibilité de financer un avocat, les huissiers aux trouses et surtout le premier recommandé de menace d’expulsion. Personne ne peut vivre cette situation sans qu’il y ait de graves conséquences sur sa santé.

Par contre il est vrai que le Crédit Financia l’a échappé belle. Si François Louvain avait été jusqu’au bout, le juge ne pouvait faire autrement que d’interdire la pratique du métier de banquier à cette Société, sans compter les dommages et intérêts.

Le personnel de l’agence va continuer son travail avec une belle conscience et des justifications de son attitude à revendre. De tout

temps l'immunité des exécutants est à l'origine des exactions les plus sauvages, que ce soit en temps de guerre comme en temps de paix.



## Épilogue

Vivre sans argent c'est presque impossible aujourd'hui. Le plus injuste c'est quand cet argent est bloqué par une banque en représailles de vos idées et de vos actions.

Si vous allez trop loin dans vos discours, la justice peut être saisie, vous avez le droit de vous expliquer, de vous défendre, de vous justifier. Éventuellement, si vous êtes en tort, si vous avez été trop loin dans votre liberté d'expression, si vous avez blessé ou nuit à quelqu'un, alors vous serez puni.

Ce sont les règles du jeu démocratique, on les accepte ou tout au moins on s'en accommode.

Dans l'affaire de Paris-Convention, c'est différent. C'est une entreprise privée qui

impose sa loi, qui prononce et exécute ses sentences sans se soucier du citoyen. Ce sont des lois occultes et invisibles qui appellent les sanctions les plus terribles. Les banques peuvent, en toute illégalité, vous étrangler financièrement.

Et qui applique ces jugements et exécutent ces sentences ? Des employés à la formation limitée, mais qui sont ivres de leur pouvoir.

Cette histoire est un roman basé sur des faits dont l'authenticité a été respectée avec la plus grande rigueur. Ce cas n'est pas unique, les exemples sont quotidiens.

Tout le monde est d'accord pour dire que les choses doivent changer.

Puisse ce livre apporter sa modeste contribution.



## **Table**

Avertissement .....	7
<b>Jeudi 10 avril 2009</b> Studio de Radio-Conso, rue du Colisée à Paris .....	9
<b>Vendredi 11 avril 2009, 10 heures</b> Direction de la Société Inter-Financière, boulevard Haussmann à Paris.....	27
<b>Vendredi 11 avril 2009, 17 heures</b> Direction du Crédit Financia, boulevard Haussmann à Paris.....	31
<b>Mardi 15 avril 2009, 9 heures</b> Agence du Crédit Financia, rue de la Convention à Paris.....	39

<b>Lundi 25 mai 2009, 12 heures</b> Domicile de François Louvain, avenue du Maine à Paris .....	43
<b>Lundi 25 mai 2009, 21 heures</b> Domicile de François Louvain, avenue du Maine à Paris .....	53
<b>Mardi 23 juin 2009, 17 heures 30</b> Agence du Crédit Financia de Paris-Convention .....	59
<b>Mardi 21 juillet 2009, 11 heures</b> Agence du Crédit Financia de Paris Convention .....	65
<b>Vendredi 7 août 2009, 12 heures</b> Domicile de François et Anne Louvain, avenue du Maine à Paris .....	73
Épilogue.....	79



Imprimé en France  
septembre 2009

Dépôt légal : septembre 2009